

Saint Ouen, le 19/12/2019

Les professeurs d'EPS  
Lycée Professionnel Marcel Cachin  
11 rue Marcel Cachin  
93400 SAINT-OUEN

A Valérie PECRESSE, Présidente  
du Conseil Régional Ile-de-France

à Marie Carole CIUNTU,  
Vice-présidente du Conseil Régional en charge des lycées  
et de l'administration générale

à Monsieur Patrick KARAM,  
Vice-Président en charge des sports et des loisirs,  
de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative.

Objet: Demande urgente d'audience concernant la rentrée 2020, les équipements et installations sportives pour l'Education Physique et Sportive et le fonctionnement de l'association sportive.

Madame la présidente,

La circulaire interministérielle du 9 mars 1992 confirmée par l'arrêt du conseil d'Etat en date du 10 janvier 1994, et le code de l'Education dans son article L.21464, ont précisé les responsabilités des collectivités de rattachement en matière d'éducation physique et sportive.

L'EPS est une discipline d'enseignement obligatoire mise en œuvre à partir de programmes nationaux, validés par des épreuves aux examens, notamment en ce qui nous concerne par le baccalauréat général ou professionnel. Elle se prolonge au travers des associations sportives affiliées à l'UNSS. Pour appliquer ces programmes et animer l'association sportive, du matériel et des équipements sportifs adaptés, qui sont les « salles de classe » de l'EPS, sont indispensables comme le précise l'EN dans son guide\* [« l'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques scolaires »](#) publié en 2012.

Les 2 heures ou 2 heures 30 hebdomadaires permettent aux élèves, sous la conduite de 6 professeurs EPS ou agrégés d'EPS de s'y préparer.

Dans notre établissement nous accueillons 14 classes de secondes, 8 classes de premières, 11 classes de terminales, et 3 classes Post-Bac (BTS MCO, MCAG2S) ainsi que 6 groupes d'option EPS. L'établissement compte aujourd'hui autour de 800 élèves.

Notre projet EPS s'organise, dans le respect des textes, à partir de familles d'activités afin de permettre dans un temps de pratique maximum, un choix réel pour les élèves. **Le gymnase intra-muros existant, bien que vétuste, permet de répondre en partie à ces besoins (optimisation du temps de pratique effectif des élèves) et facilite le développement de l'association sportive.** Chaque classe doit pouvoir disposer d'une unité de travail (UT) adaptée et fonctionnelle qui constitue La salle de classe pour l'EPS. **Il faut autant d'unités que de classes travaillant simultanément, une diversité des UT (couvertes et extérieures).**

Suite à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris pour l'été 2024, il a été décidé de construire le village des athlètes à proximité du Stade de France et des principaux lieux d'épreuves. **Le lycée Marcel Cachin se situe sur le périmètre de ce village et va être détruit. Il est prévu qu'il soit reconstruit sur un périmètre restreint et avec une nouvelle architecture sans gymnase équivalent.**

Dès juillet 2020, le gymnase intra-muros du lycée de type C disparaîtra. Une seule salle de 300m<sup>2</sup> (15mx20m) est prévue. C'est incompréhensible. Elle n'est pas adaptée aux besoins

Pendant la durée des travaux, l'enseignement de l'EPS et les activités de l'association sportive vont devoir se dérouler à l'extérieur du lycée.

Or les travaux de rénovation/reconstruction des complexes de l'Île-des-Vannes et Pablo Neruda utilisés actuellement deviennent, jusqu'à l'horizon 2023, inaccessibles en raison des rénovations prévues pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Nous n'avons à ce jour pas d'information précise quant à la date de début des travaux.

Le nombre d'installations sportives est déjà actuellement insuffisant sur la ville de Saint-Ouen. Les équipements sportifs sont dans l'ensemble vétustes. Il n'y a donc pas de solutions locales existantes.

Rappelons que le nouveau lycée accueillera environ 1500 élèves et qu'il est destiné à devenir un lycée spécialisé dans les métiers du sport. La future bi-qualification viendra s'ajouter aux différents types d'enseignements complémentaires (MCAG2S, BTS) et les options EPS proposées déjà au lycée Marcel Cachin.

Cette situation et les caractéristiques du futur lycée des métiers du sport impliquent qu'une évaluation des besoins en équipements et installations sportives pour les élèves et pour le territoire soit réalisée et qu'un plan de constructions/rénovations coordonné entre les collectivités concernées soit décidé.

C'est pourquoi, au compte tenu de la situation, nous sollicitons auprès de vous une audience en urgence afin que :

- Des décisions soient prises pour assurer l'enseignement de l'EPS et le fonctionnement de l'association sportive pendant la durée des travaux (il y a un gymnase attenant au lycée auquel nous n'avons aujourd'hui pas accès)
- La construction d'installations sportives répondant aux besoins soit décidée en même temps que celle du lycée.

Nous souhaitons que celle-ci puisse se tenir en présence de Mme Ciuntu Vice-Présidente en charge des lycées et de Monsieur Patrick Karam Vice-Président en charge des sports et des loisirs car la question des installations sportives concerne ces deux secteurs. En effet les installations sportives doivent pouvoir bénéficier à l'ensemble des pratiquants des activités physiques et sportives. Nous transmettons aux deux Vice-Présidents ce courrier pour information.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, sachant que vous êtes attachée à un service public de qualité, dans lequel l'EPS et le sport scolaire ont toute leur place, nous vous prions de recevoir Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments respectueux.

Cordialement,

Les enseignants d'EPS du lycée Marcel Cachin

*\*[guide du ministère de l'éducation nationale](ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/equip/outils/EquipSportifs_WEB_217644.pdf), éditions Repères, SCEREN :*  
[ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/equip/outils/EquipSportifs WEB 217644.pdf](ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/equip/outils/EquipSportifs_WEB_217644.pdf)